Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213501158-20251212-D10DFB_DE25-DE

Direction des Finances et du Budget / JFM

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

(ordre du jour du 5 décembre 2025)

RENOUVELLEMENT DES DEUX CONVENTIONS DE COOPERATION ENTRE LA VILLE DE FOUGERES ET LA COMMUNE DE LECOUSSE PORTANT SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

Rapporteur : Eric BESSON

Dans le cadre conventionnel qu'offrent le Code général des Collectivités territoriales et le projet de loi « Engagement et Proximité », la Commune de Lécousse a souhaité confier à la Ville de Fougères la gestion de la distribution de l'eau potable mais également de l'assainissement collectif de ses eaux usées. Deux conventions de coopération ont été signées couvrant la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022. A la demande de Lécousse, ces coopérations ont été renouvelées en 2023 pour 3 ans. Compte-tenu, du renouvellement des délégations en 2026 pour l'eau et l'assainissement, il est proposé, sur demande, de la Commune de Lécousse de renouveler cette coopération.

Il vous est proposé, avec l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et organisation des services, de :

- Accepter la proposition de la Commune de Lécousse d'assurer pour elle la gestion de la distribution de l'eau potable et de l'assainissement sur son territoire sur les durées des délégations
- Approuver à cet effet les projets de conventions de coopération ci-annexés relatifs à la distribution de l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées entre la ville de Fougères et Lécousse,
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué compétent à signer lesdites conventions de coopération ainsi que tout document s'y rapportant,
- Autoriser Mr le Trésorier Principal, à encaisser les recettes et procéder aux dépenses relatives à l'exécution des présentes conventions de coopération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères

Le Maire de Fougères

MAIRIE DE FOUGERES (ILLE ET VILAINE)

Louis FEUVRIER

Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2025-12-12T11:38:00+01:00